

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La Taxe d'Apprentissage nous permet d'accroître l'excellence scientifique au service de vos futurs ingénieur(e)s. L'ENSCR est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Nous avons besoin de votre soutien!

Pour flécher votre versement vers notre école, voici notre numéro **UAI 0350077U**

BORDEREAU DE SUIVI DE VOTRE VERSEMENT

Votre versement de la Taxe d'Apprentissage 2022

Pour verser votre quotité de taxe d'apprentissage :

Par virement :

Motif de virement **TA2022 + Nom de l'entreprise**

IBAN : **FR76 1007 1350 0000 0010 0502 789** – BIC : **TRPUFRP1**

Par chèque à l'ordre de l'ENSCR à envoyer à ENSCR, à l'attention d'Anne-Cécile Sohier, 11 allée de Beaulieu CS50837, 35708 Rennes cedex 7

→ Nous vous enverrons un justificatif à réception de votre paiement.

Merci de remplir cette fiche dans Acrobat Reader et de nous la retourner par e-mail.

Merci d'indiquer la **somme en euros** : _____ Euros

Votre Entreprise

Établissement : _____

SIRET : _____ APE/NAF : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom du correspondant TA : _____ Prénom : _____

E-mail : _____ Tél. : _____

Comment avez-vous connu l'école ? (parents/alumni/stage/fournisseurs...):

Vos interlocuteurs :

Annabelle COUVERT, Directrice Innovation et Partenariats, 02 23 23 80 48

Anne-Cécile SOHIER, Gestionnaire Recherche et Partenariats, 02 23 23 80 85

E-Mail : innovation-partenariat@ensc-rennes.fr - Site : www.ensc-rennes.fr